

Facharzttitel «Prävention und Public Health» Weiterbildungskurse zum «Schweizer Gesundheitssystem»

Titre de spécialiste en prévention et santé publique: cours de formation continue sur «santé publique suisse»

SSPH+ Swiss School of Public Health

Course: The Swiss Health System: Key Characteristics and Policy Challenges See Course Program of the Inter-university Graduate Campus (IGC) → Link

Université de Genève

0

- CAS Promotion de la santé et santé communautaire
 - Module 2 : « Systèmes de santé » (nombre de crédits ?)
- CAS Qualité des soins
 - Module 1 : « Enjeux des systèmes de santé et qualité des soins » (nombre de crédits ?)

Université de Lausanne

- CAS Management de la santé
 - o Module « Gouvernance du système de santé » (2 ECTS)
- CAS Gouvernance des systèmes de santé
 - Module « Organisation et financement des systèmes de santé » (4 ECTS)
 - Module « Droit de la santé » (2 ECTS)
 - Module « Droit des assurances sociales » (2 ECTS)
 - Module « Décision politique en santé » (1 ECTS)
 - o Module « L'assurance maladie en Suisse : enjeux et opportunités » (1 ECTS)

Université de Neuchâtel

- CAS Droits des patients et santé publique
 - o Tous les modules (nombre de crédits ?)
- CAS Droit des assurances sociales, travail et santé
 - o Tous les modules (nombre de crédits ?)
- CAS Défis juridiques de la santé publique
 - o Tous les modules (nombre de crédits ?)



Universitäten Basel, Bern, Zürich

- Master of Public Health
 - o E002.30.22 Gesundheitssystem Schweiz (1 ECTS)
 - o B301.30.22 Gesundheitsrecht (2 ECTS)
 - V305.10.22 Health Systems and Services in International Comparison (2 ECTS)

Universität Bern

- Public Health Sciences
 - Public Health Sciences Course Program (PHS), Module 2 Health Systems and Policy (1 ECTS)

Diese Liste bezieht sich auf uns bekannte Kurse und ist möglicherweise nicht abschliessend. Die Beurteilung der Anforderungen an die fachspezifische theoretische Weiterbildung obliegt der SIWF.

Cette liste se réfère aux cours dont nous avons connaissance et peut ne pas être exhaustive. Il appartient à l'ISFM d'évaluer les exigences de la formation continue théorique spécifique.